

1 INTRODUCTION

ALUMINIUM DUNKERQUE s'engage envers l'ensemble de ses employés et partenaires (incluant ses sous-traitants et fournisseurs) à respecter les normes éthiques les plus exigeantes, à respecter les textes de loi applicables ainsi que les meilleures pratiques pour mener ses activités commerciales de façon durable.

Ce code de conduite ainsi que les règlements, normes et politiques associées s'appliquent à l'ensemble de ses employés et partenaires ainsi que à toutes les personnes engagées à quelque titre que ce soit par ALUMINIUM DUNKERQUE.

Ce code de conduite vient en complément de la politique générale de l'usine (ADK-USINE-ELT1-POL-0001), du règlement intérieur, de la politique et des conditions générales d'achat, de l'ensemble des procédures et exigences légales applicables au site de ALUMINIUM DUNKERQUE.

Il s'appuie sur les valeurs de GFG Alliance: *Famille, Durabilité et Changement.*

2 RESPONSABILITES

ALUMINIUM DUNKERQUE s'engage à mettre à disposition ce code et à le reviser en cas de changements.

Les employés et l'ensemble des partenaires de ALUMINIUM DUNKERQUE doivent connaître, comprendre et respecter ce code ainsi que les principes associés. Chaque employé se doit d'agir de manière responsable avec intégrité et honnêteté.

3 VIOLATIONS DU CODE - SANCTIONS

Le respect de ce code est essentiel à la réputation et au succès de ALUMINIUM DUNKERQUE et, par conséquent, les employés doivent signaler toute violation potentielle du code.

Toute infraction directe ou indirecte au présent code et à l'ensemble des règlements ou principes associés, tout acte de vandalisme, de dégradation ou vol de matériel, tout d'abus manifeste d'autorité, tout comportement ou acte de harcèlement sexuel ou moral, toute agression physique ou verbale portant atteinte à l'intégrité, au respect et à la dignité de la personne, tout manquement aux consignes de travail ainsi que tout fait de nature à troubler l'ordre, la discipline ou la sécurité des personnes sont passibles de sanctions pouvant aller jusqu'au licenciement. En outre, certaines violations peuvent entraîner des sanctions légales. Si vous prenez connaissance d'une décision ou action qui vous semble incompatible avec ce code, vous devez immédiatement en informer votre supérieur hiérarchique ou tout membre du comité de Direction. Vous pouvez également selon les sujets remonter votre question ou préoccupation à l'une des personnes suivantes:

- Pour tout incident de Fraude ou Corruption, contacter la directrice générale du site
- Pour tout incident de Harcèlement, contacter les référents harcèlement du site ou un membre du groupe RPS (service santé, assistance sociale, ou membres du C2SCT)

4 PRATIQUES JURIDIQUES ET ETHIQUES

4.1 Respect des lois

Chaque employé doit se conformer à l'ensemble des exigences légales et des réglementations applicables.

4.2 Lutte contre la fraude, la corruption et les conflits d'intérêts

ALUMINIUM DUNKERQUE attache une importance particulière au respect de la législation et réglementation relative à l'éthique en matière de concurrence et de lutte contre la corruption.

Ni l'entreprise ni aucun de ses employé(e)s ou sous-traitant n'a le droit, directement ou indirectement, de promettre, de proposer, de payer, de solliciter ou d'accepter tout type de corruption ou de rétribution quelle que soit, notamment sous forme d'argent, de privilège, de service ou tout autre élément de valeur dans l'intention d'influencer une personne à exercer sa fonction de manière incorrecte.

Il n'est pas autorisé d'accepter des cadeaux ou des invitations de la part d'autres partenaires, sauf s'ils sont de valeur minimale (inférieure à 100 €/an/bénéficiaire) et offerts de manière ponctuelle sans créer de situation de conflits d'intérêts. Les employés doivent informer et obtenir l'accord de leur hiérarchie dans le cas où ce montant serait dépassé.

Les employés doivent faire preuve de prudence en ce qui concerne le fait de donner ou de recevoir des cadeaux. Si conflit d'intérêt potentiel, ce dernier doit être déclaré et validé à leur manager en précisant les mesures mises en place pour sa gestion.

Pour plus d'informations, merci de vous référer au code de conduite anticorruption.

4.3 Respect des droits de l'homme et droit du travail

ALUMINIUM DUNKERQUE soutient et respecte la protection des droits de l'homme et les principes fondamentaux du droit du travail tels que définis par les Nations Unies dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et par l'Organisation Internationale du Travail.

Aucun des employé(e)s ou sous-traitant n'est autorisé à agir d'une façon qui violerait directement ou indirectement ces principes.

ALUMINIUM DUNKERQUE encourage la liberté d'association et n'accepte aucune forme de travail forcé ou obligatoire, ni aucune forme de travail des enfants, en particulier les pires formes de travail des enfants telles que les travaux dangereux qui pourraient nuire à la santé, à la sécurité et au moral des enfants. Aluminium Dunkerque respecte l'âge minimum requis pour travailler selon les lois nationales et internationales en vigueur. Il est interdit aux enfants de moins de 18 ans de travailler sur le site (Site SEVESO Seuil Haut).

4.4 Non-Discrimination, harcèlement, violence

ALUMINIUM DUNKERQUE se prononce clairement contre la discrimination, le harcèlement et la violence et n'en accepte aucune forme de la part de ses employés et partenaires.

Les employé(e)s sont sélectionnés et considérés en fonction de leurs compétences et de leurs mérites. Toutes les décisions sont basées sur ces critères.

Chaque salarié travaillant sur le site de ALUMINIUM DUNKERQUE doit pouvoir bénéficier du respect de ses droits et d'un climat harmonieux exempt d'intimidation, de discrimination ou de coercition quelconque.

Les actes de violence, les menaces, le rudolement, l'humiliation ou l'exclusion sont proscrits et leurs auteurs éventuels s'exposent à des sanctions. L'utilisation d'un langage inconvenant au travail y compris les jurons, les grossièretés ou les injures ne sont pas autorisés.

La discrimination en raison du sexe, de caractéristiques raciales, de la couleur, d'origine nationale ou sociale, de religion, de handicap, d'appartenance politique ou syndicale, d'orientation sexuelle, de situation familiale, de responsabilités familiales, état de grossesse, âge, apparence physique, statut VIH ou toute autre condition qui pourrait donner lieu à discrimination conformément aux lois en vigueur est interdite ainsi que le harcèlement moral ou sexuel. Leurs auteurs éventuels seront sanctionnés conformément aux dispositions législatives.

5 SANTE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT

5.1 Santé, Sécurité et bien être au travail

Aluminium Dunkerque s'engage à protéger la santé et le bien-être de ses salariés et de ses sous-traitants.

La prévention des risques d'accident ou de maladie professionnelle constitue une priorité pour ALUMINIUM DUNKERQUE. Elle exige de chacun le respect de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. Il incombe à chaque travailleur de prendre soin en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de sa santé, de sa sécurité, ainsi que de celles des autres personnes concernées par ses actes ou ses omissions au travail.

Chaque employé(e) ou sous-traitant doit respecter les consignes de sécurité, utiliser les équipements de protection conformément à sa zone de travail et signaler tout manquement aux consignes de sécurité et sûreté.

5.2 Tabac, boissons et produits stupéfiants

Il est interdit d'introduire, de distribuer ou de consommer des produits stupéfiants ou des produits alcoolisés dans l'enceinte de l'entreprise. Des contrôles inopinés peuvent être réalisés à tout moment.

Chaque employé doit avoir un comportement responsable en ce qui concerne la consommation de tabac au travail dans le cadre de ses activités professionnelles. Conformément à la législation anti-tabac, Il est strictement interdit de fumer et de vapoter en dehors des abris fumeurs (réservés aux fumeurs et vapoteurs).

5.3 Environnement

L'objectif de ALUMINIUM DUNKERQUE est d'atteindre un niveau élevé de protection de l'environnement en respectant l'ensemble de la réglementation applicable et en recherchant une amélioration continue de ses performances en tenant compte des meilleures pratiques disponibles et des attentes des communautés. Des actions sont entreprises pour empêcher le gaspillage et optimiser la consommation des ressources naturelles en particulier l'usage de l'eau. ALUMINIUM DUNKERQUE s'engage dans le développement durable et travaille dans l'objectif de la neutralité Carbone et de la valorisation optimale de ses déchets. ALUMINIUM DUNKERQUE s'efforce de compenser l'effet du changement climatique en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre. Chaque employé(e) et partenaire doit respecter les principes et instructions en matière de protection environnementale et doit être conscient de ses responsabilités environnementales

6 UTILISATION DES BIENS DE L'ENTREPRISE

Les employés de ALUMINIUM DUNKERQUE utilisent plusieurs systèmes de communication et d'information pour mener leurs activités, notamment les téléphones portables, la messagerie, Intranet, Internet, le courrier électronique et d'autres appareils. L'accès à ces systèmes et leur utilisation sont soumis à l'acceptation par les utilisateurs de la politique de sécurité des systèmes informatiques PSSI (ADK-MAC-ELT10-POP- 0024) et de la norme d'utilisation des ressources informatiques (ADK-MAC-ELT10-POP- 0025).

Toute soustraction frauduleuse de matériel appartenant à ALUMINIUM DUNKERQUE ou à une entreprise intervenante sur le site est susceptible d'une sanction disciplinaire et de poursuites judiciaires.

Les employés sont responsables de la protection des ressources appartenant à ALUMINIUM DUNKERQUE sous leur contrôle, y compris les informations. Toutes les transactions financières doivent être répertoriées conformément aux normes comptables applicables. Les documents comptables ne doivent comporter aucune entrée fausse, trompeuse ou artificielle. Toutes les transactions doivent être enregistrées et approuvées conformément aux règles en vigueur.

7 CONFIDENTIALITE ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

La propriété intellectuelle est un actif très précieux pour ALUMINIUM DUNKERQUE. Chaque employé(e) ou partenaire doit respecter les droits de propriété intellectuelle d'autrui. De nombreuses informations sont protégées et doivent rester confidentielles telles que les documents protégés par des droits d'auteur et les données personnelles conformément aux principes du RGPD (Règlement général sur la protection des données: RGPD) et à tout autre principe de confidentialité applicable.

Les salariés, les visiteurs et le personnel extérieur travaillant sur le site de ALUMINIUM DUNKERQUE à quelque titre que ce soit sont tenus de garder la discrétion la plus absolue et le secret professionnel pour tout ce qui a trait aux procédés de fabrication et, d'une manière générale, sur toutes les opérations dont ils ont connaissance dans l'exercice de leurs fonctions. Le personnel de ALUMINIUM DUNKERQUE est tenu de faire respecter cette obligation aux visiteurs dont il a la charge.

8 RELATIONS EXTERIEURES

8.1 Relations avec les autorités

ALUMINIUM DUNKERQUE entretient une coopération constructive avec les autorités et les organismes de réglementation, tant au niveau local qu'international. ALUMINIUM DUNKERQUE souhaite jouer un rôle pour répondre aux besoins des communautés locales chaque fois que possible.

8.2 Contribution aux activités politiques

Afin de conserver son impartialité, ALUMINIUM DUNKERQUE ne verse aucun fonds à un parti politique ou candidat.

8.3 Publication et communication extérieure

Toute intervention ou publication en lien avec les activités du site doit être approuvée au préalable par un membre du comité de direction selon le thème (Se référer à la procédure de communication ADK-USINE-ELT9-PDG-0001)